

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du Mardi 11 Avril 2023 en Mairie

<u>Convocation</u> : 03/04/2023 <u>Affichage</u> : 11/04/2023 <u>Nombre de membres</u> : En exercice : 10 Présents ou représentés: 9 Pouvoir : 1	L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVIGNAUD, Maire. Etaient présents : M Xavier DUVIGNAUD, M DESCHAMPS Patrick, Mme RAUX Eliane, M PERRODIN Clément, M. BRIET Christophe, Mme Nathalie ZWAENEPOEL, Mme Joelle TILLET, M Vincent GERMAIN Etait absent : M ROSZAK Jean-François, Mme SAURA Chantal Excusés : Mme SAURA Chantal Secrétaire de séance : Mme Eliane RAUX
---	---

Désignation de la secrétaire de séance : Mme RAUX Eliane

Absents : 1 **Excusés : 1** **Pouvoirs : 1**
(M.ROSZAK Jean-François) **(Mme SAURA Chantal)** **(Pouvoir de Mme**
SAURA à M. DUVIGNAUD)

- Approbation du compte-rendu du PV du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2023
Voir compte-rendu

M. Le Maire, Xavier DUVIGNAUD demande au conseil Municipal l'approbation du PV datant du 20 Mars 2023.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : **TOUS POUR**

VOTES CONTRE :

ABSTENTIONS :

VOTES POUR : **9**

BUDGET**Vote des taux de fiscalités directes locales 2023 Voir document remis**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état 1259 du Trésor Public et, compte tenu du Pacte de confiance et de solidarité financière et fiscale de la CCGAM, au travers duquel les communes membres s'engagent à ne pas augmenter leurs taux d'imposition, décide de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour 2023 comme suit :

	Base d'imposition Prévisionnelle pour 2023	Taux Votés	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	145 300	28.74	41 759
Taxe foncière (non-bâti)	97 400	43.60	42 466
Taxe d'habitation (TH)	57 823	6.03	3 487
Produit fiscal attendu 2023			87 712

Totalisation des ressources Fiscales prévisionnelles pour 2023 :

Produits attendus des ressources à taux voté (col.7) + Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col.11) = Total prévisionnel au titre de la Fiscalité directe locale 2023

$$87\,712 + (-28\,777) = 59\,435 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal prend acte des revenus attendus pour l'année 2023, soit 59 435 €.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : **TOUS POUR**

VOTES CONTRE :

ABSTENTIONS :

VOTES POUR : **9**

[Vote du budget primitif PRINCIPAL 2023 \(Voir document remis\)](#)

Le Conseil Municipal étudie le projet de budget principal 2023 et vote à l'unanimité la budget primitif comme suit :

BUDGET PRINCIPAL			
fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL = 72 738,88 €		2	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE 58 282,36 €
CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL = 57 230,00 €		CHAPITRE 70 = 3 327,12 €	
CHAPITRE 014 ATTENUATION DE PRODUITS = 19 739,35 €		CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXES = 60 953,00 €	
CHAPITRE 023 = 10 578,56 €		CHAPITRE 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS = 67 479,16	
CHAPITRE 42 = 2 489,00 €		CHAPITRE 75 = 5 638,72 €	
CHAPITRE 65 = 35 004,57 €		CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS = 2 100 €	
CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES = 0 €			
CHAPITRE 67 = 400 €			
TOTAL DES DEPENSES	198 180,36 €	TOTAL DES RECETTES	198 180,36 €

investissement

DEPENSES		RECETTES	
1	deficit investissement reporté 19 078,56 €	CHAPITRE 021 = 10 578,56 €	
CHAPITRE 16 = 1 000 €		CHAPITRE 40 = 2 489 € OPERATIONS D'ORDRE (amortissements)	
CHAPITRE 20 = 16 500 €		CHAPITRE 10 = 6 266,89 €	
CHAPITRE 21 = 9 784,05 €		CHAPITRE 13 SUBV D'INVESTISSEMENT = 5090 € + 968 €	
		1068	AFFECTATION DE RESULTAT 19 970,16 €
CHAPITRE 23 = 0 €		CHAPITRE 16 = 1 000 €	
TOTAL DES DEPENSES	46 362,61 €	TOTAL DES RECETTES	46 362,61 €

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : **TOUS POUR**

VOTES CONTRE :

ABSTENTIONS :

VOTES POUR : **9**

[Vote du budget primitif RESTAURANT 2023 \(Voir document remis\)](#)

Le Conseil Municipal étudie le projet de budget restaurant 2023 et vote à l'unanimité la budget primitif comme suit :

BUDGET RESTAURANT			
fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE 011 = 13800 €		2	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE 8 808,43 €
CHAPITRE 42 = 11923 €			CHAPITRE 70 = 200 €
CHAPITRE 65 = 0 €			CHAPITRE 74 = 11704,57 €
CHAPITRE 67 = 200 €			CHAPITRE 75 = 5010 €
			CHAPITRE 77 = 200 €
TOTAL DES DEPENSES	25 923,00 €	TOTAL DES RECETTES	25 923,00 €

investissement

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE 16 = 1 500 €		1	SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE 19 130,66 €
CHAPITRE 21 = 0 €			CHAPITRE 23-28 OPE40
CHAPITRE 23 = 31053,66 €			OPERATIONS D'ORDRE = 11923,00€
			CHAPITRE 16 = 1500 €
TOTAL DES DEPENSES	32 553,66 €	TOTAL DES RECETTES	32 553,66 €

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : **TOUS POUR**

VOTES CONTRE :

ABSTENTIONS :

VOTES POUR : **9**

Subventions aux associations 2023

Pour mémoire, la commune a réalisé au Compte Administratif 2022 : 830 € de dépenses pour subventions d'associations.

0 € au Comité des fêtes de Toulon
120 € au Don du sang Toulon
250 € à l'Amicale des écoles Toulon
80 € à l'Amicale des pompiers
80 € à la CUMA du Pontin
100 € au service de remplacement
150 € au Comité agricole de Toulon
50 € au lycée agricole de Ressins.

Subventions votées en Mairie 2023

- Comité Agricole de Toulon : 150,00€
- Don du sang Toulon : 120,00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers Toulon : 80,00€
- Amicale des écoles de Toulon : 250,00€
- CUMA LE PONTIN – Saint-eugène : 80,00€
- Service de remplacement de Mesvres : 100,00€
- Comité des fêtes de Toulon : 120,00 €
- RESF (Réseau Education Sans Frontière) : 100,00€
- Les Voies Celtes en Bourgogne Sud : 100,00 €

Soit au total : 1100,00 €

Le Conseil Municipal prend connaissance de ces éléments et décide d'attribuer, pour l'année 2023 :

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : **TOUS POUR**

VOTES CONTRE :

ABSTENTIONS :

VOTES POUR : **9**

QUESTIONS DIVERSES

- Etant donné que la Famille CATALA est relogée sur GUEUGNON, La Mairie va faire un courrier avec AR pour la restitution des clés du Logement Cure et dépendances ainsi que pour le nettoyage du terrain sur domaine Public et sur la place de l'église (batteries polluantes et autres).

- Achat d'une auto-laveuse auprès de la société C.E .P Distribution-CRISSEY
Auto-laveuse d'un montant de : 2 542,50 €

- Point sur les travaux du logement du Bistrot et autre à prévoir.

Démonter et remplacer le placard de la cuisine qui est dans la salle des fêtes car celui-ci est moisi et détérioré.

Déménager la vaisselle du Foyer Rural et la placer dans un autre placard.

-L'Avenir du Bistrot :

La mairie a reçue des demandes de renseignements concernant le bistrot :

- de la part d'une habitante de Montceau qui serait intéressée de reprendre.
- de la part de M. HENIN gérant du restaurant « Le relais de Dettey » qui envisage de le reprendre pour une activité complémentaire en semaine.

Le Conseil va étudier la proposition de reprise du bistrot par M. HENIN gérant de Dettey.

Pour ce qui est de la candidature de Montceau, la personne n'est pas venue au RDV.

A savoir au niveau du tarif location, des conditions de reprises et autres.

- La location de la Salle des Fêtes : faut-il revoir les tarifs ?

Pour toutes locations, le tarif comprendra : la location + le lavage du sol de la grande salle uniquement.

Le balayage, nettoyage et lavage des autres pièces restent à la charge de l'utilisateur (ceux-ci doivent être faits dans la cuisine, les WC et le Hall d'entrée).

- Particulier extérieur commune : 240 € pour le Week-end + Consommation électricité en plus.
- Habitants de SAINT-EUGENE : 180 € Week-end + Consommation électricité en plus.
- Associations : gratuite (prise en charge du nettoyage par la commune).

Demande occasionnelle du restaurateur de Dettey de la location de la Salle des Fêtes au tarif de :

- 120 € la journée + Consommation électricité en plus.

- 180 € le Week-end + Consommation électricité en plus.

- Le chemin de l'Huilerie, Quel serait le montant qu'envisage la mairie pour cette vente ?

Avant toutes décisions, M. Le Maire autorise après délibération du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2023, de procéder à l'ouverture d'une enquête publique pour la délimitation d'une partie du Chemin Rural de l'Huilerie au Crot Monial après arrêté de M. Le Maire.

- Proposition d'achat de cadeaux ou carte cadeau pour la naissance du bébé de Laëtitia.

Le conseil Municipal est d'accord, Mme RAUX se charge de l'achat.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Xavier DUVIGNAUD

